

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

21 SEP. 2026

ID : 005-200049203-20260914-2026_07B-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES • SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

OBJET : 2026-07B TE05

Étude de faisabilité géothermique pour le futur réseau de chaleur situé sur la commune de Savines-Le-Lac – demande de subvention

Nombre de membres en exercice	5
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	5
Nombre de membres présents en visioconférence	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	5
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
Date de la convocation	07-09-2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à 9h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Étaient présents : DOU Jean-Claude, TARDY Lionel, CLAEYMAN Jean-Pierre, MOUTIER Gérard, LESBROS Georges.

Était présent sans voix délibérative : COLLIN François.

Étaient excusés : BONNAFFOUX Joël, FINE Sébastien, ARNAUD Jean-Michel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; PEYRON Magali, Secrétaire de Direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. TARDY Lionel.

OBJET : 2026-07B TE05

Etude de faisabilité géothermique pour le futur réseau de chaleur situé sur la commune de Savines-Le-Lac – demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'énergie,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2025-10CS TE05 du Syndicat en date du 29 avril 2025 approuvant l'adhésion de la commune de Savines-Le-Lac à la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » et de ce fait au collège réseau de chaleur ou de froid de ce jour,
Vu la délibération n°2025-47CS TE05 en date du 27 juin 2025 approuvant le plan de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le futur réseau de chaleur situé sur la commune de Savines-Le-Lac,
Vu la délibération n°2026-36CS TE05 en date du 22 mai 2026 concernant les délégations de pouvoir du comité syndical au Bureau du Syndicat.

Le Président expose :

La commune de Savines-Le-Lac a délégué au Syndicat la compétence « Création et Exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Cette compétence s'intègre dans les actions que mène le Syndicat en faveur de la transition énergétique, avec une volonté de développer uniquement des réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable.

Une première demande de subvention a été faite en juillet 2025 pour la réalisation de l'étude de faisabilité. La demande comportait une option pour une sonde test avec une réponse thermique et une profondeur initialement prévue de 150 m.

L'étude est en cours et le potentiel de géothermie sur sonde s'avère très favorable ; compte tenu de l'implantation retenue pour la chaufferie, le forage test à réaliser est de 200 m.

Le forage se situant loin de tout bâtiment communal, il est en outre nécessaire de prévoir la fourniture d'un groupe électrogène (non prévu dans le devis initial).

Le Syndicat s'oriente vers un projet mixte géothermie – biomasse dont l'avancement est conditionné par la réalisation d'une modélisation du champ de sonde à venir, avec ou sans recharge solaire thermique.

Coût total et plan de financement € HT :

<u>Coût total HT :</u>	12 370,00 €
Plus value pour forage à 200 m (prévu initialement 150m)	770,00 €
Fourniture d'un groupe électrogène	3 500,00 €
Etude de géomodélisation	4 900,00 €
Option couplage solaire	3 200,00 €
 <u>Plan de financement :</u>	
Subvention Région (70 %)	8 659,00 €
Autofinancement par le Syndicat (30 %)	3 711,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Accepte** le principe de l'opération et le plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférent,
- **Sollicite** la subvention,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU


